

# *Un programme de soutien à la production de châtaignes AOC*

*Jean-Claude SABY*

Afin de soutenir la filière castanéicole ardéchoise engagée dans une démarche de qualité, un deuxième Programme Intégré de Développement Agricole (PIDA) AOC Châtaigne d'Ardèche a été initié par les partenaires publics (Europe, Etat, Conseil régional Rhône-Alpes, Conseil général de l'Ardèche). Ce programme pluriannuel est prévu sur la période 2012-2015. Le montant total des dépenses estimé sur les quatre années s'élève à 1 600 000 €.

Le précédent programme régional (2004-2008) a eu de nombreux impacts positifs pour la filière :

- obtention de l'AOC Châtaigne d'Ardèche,
- forte mobilisation professionnelle pour un potentiel de production AOC de 1 000 tonnes,
- mécanisation des exploitations et désenclavement de châtaigneraies,
- modernisation des entreprises d'expédition,
- développement d'ateliers de transformation ouverts à la prestation de service,
- développement de la notoriété de la châtaigne d'Ardèche.

L'objectif principal du nouveau programme consiste à entretenir une dynamique positive derrière le projet AOC pour développer les volumes produits et commercialisés. Pour bénéficier des aides du PIDA Châtaigne d'Ardèche, il faut :

- être agriculteur à titre principal ou secondaire (malgré les demandes répétées de la profession les cotisants solidaires à la Mutualité Sociale Agricole ne peuvent pas émarger aux aides du PIDA),



- être habilité en AOC (pour une durée minimale de cinq ans) et commercialiser tout ou partie de sa récolte en AOC.

Les aides pour les castanéiculteurs sont les suivantes (le cofinancement européen n'étant acquis que jusqu'en 2013, les agriculteurs intéressés doivent dépo-

ser leur dossier avant juin 2013 pour en bénéficier) :

- prise en charge des frais d'habilitation en AOC (aide 20% Conseil général de l'Ardèche, 20% Europe),

- aide à l'investissement matériel (matériel de récolte et d'entretien des vergers, matériel post-récolte et transformation). L'investissement doit être de 5 000 € minimum hors taxe (2 500 € hors taxe en agriculture biologique). L'aide est de 40% répartie par moitié entre le Conseil régional Rhône-Alpes et l'Europe.

Le montant maximum pris en compte par dossier est de 15 000 €.

Pour les autres opérateurs de la filière, les aides vont à l'investissement matériel post-récolte et transformation. Elles sont de 40% (20% Région, 20% Europe).

Au niveau du Comité Interprofessionnel de la Châtaigne d'Ardèche (CICA) chargé de la coordination du PIDA, de la gestion des relations interprofessionnelles et de la mise en œuvre des actions de promotion de l'AOC, le programme prend en charge des frais de promotion de l'AOC.

Pour le « Syndicat de Défense de la Châtaigne d'Ardèche », le PIDA intervient dans l'aide à la coordination de la procédure de reconnaissance en Appellation d'Origine Protégée (AOP) et la mobilisation de nouveaux agriculteurs en AOC.

Enfin, la Chambre d'Agriculture sera accompagnée sur les formations techniques (élagage, greffage, plantation...) en direction des castanéiculteurs.

Le programme a été signé le mardi 11 septembre 2012 à Lamastre à « La Ferme du châtaignier » en présence de nombreux responsables régionaux et départementaux dont MM Jean-François Carenco, préfet de Région, Dominique Lacroix, préfet de l'Ardèche, Jean-Jack Queyranne, président de la Région Rhône-Alpes, Michel Grégoire, vice-président du Conseil régional en

charge de l'agriculture, Hervé Saulignac, premier vice-président du Conseil général, et de Lauraine Chenot, présidente du PNR des Monts d'Ardèche. La filière était représentée, au-delà des nombreux producteurs et transformateurs, par Christophe Sabaton, président du CICA, Daniel Vernol, président du SDCA, et la Chambre d'Agriculture par son président Jean-Luc Flaugère.

Par ailleurs et hors PIDA, le Parc régional des Monts d'Ardèche propose à partir de l'automne 2012, une aide à la rénovation de la châtaigneraie traditionnelle sur son territoire grâce au soutien financier de la Région Rhône-Alpes, du Département de l'Ardèche et de l'Europe par l'intermédiaire du programme Leader. Le PNR des Monts d'Ardèche, en lien avec ses partenaires (CICA, SDCA, Chambre d'Agriculture) souhaite développer une dynamique de reconquête de la châtaigneraie traditionnelle de son territoire. Cette opération vise à maintenir un espace patrimonial des pentes ardéchoises, à entretenir les espaces ouverts, riches d'un point de vue écologique, à prévenir les risques (érosion, incendie, maladie) et bien évidemment à maintenir et encourager la vie socio-économique des Monts d'Ardèche.

Pour ce faire, le PNR des Monts d'Ardèche apporte son soutien à l'élagage, par un professionnel, des châtaigniers répondant aux critères suivants :

- les parcelles de châtaigniers à élaguer doivent être situées sur une commune du PNR,

- les châtaigniers doivent être de variétés traditionnelles,

- les castanéiculteurs concernés doivent être engagés ou s'engager dans l'année dans la démarche d'AOC « Châtaigne d'Ardèche » et/ou dans la démarche de labellisation en agriculture biologique pour ses parcelles de châtaigniers.

Le Parc prend en charge 50% des coûts d'élagage.



LA REINE DES CHÂTAIGNES